

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR NOS COMPTE-TITRES

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'un compte-titre qui permet d'investir sur la bourse en achetant des actions et des obligations.

QUI EN EST LE PROMOTEUR ?

PCM, qui est une société de gestion et d'intermédiation agréée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et du Marché Financier.

QUE GAGNE-T-ON EN OUVRANT UN COMPTE-TITRES ?

Vous avez deux façons de faire des profits en bourse :

- Les plus-values.
- Les dividendes et les coupons.

Les plus-values sont les sommes que vous gagnez lorsque vous vendez vos actions à un cours supérieur au cours d'achat.

Les dividendes représentent la part du résultat que l'entreprise décide de distribuer à ses actionnaires. La capacité d'une entreprise à verser du dividende dépend de sa santé financière, de sa politique de redistribution de dividende et d'investissement.

Les coupons sont les revenus attachés à un emprunt obligataire. Ils sont déterminés d'avance et versés à échéance fixe.

De plus, en achetant des actions de sociétés cotées, vous devenez propriétaire de l'entreprise et l'entreprise vous doit des comptes. Vous êtes ainsi associé à la vie de celle-ci des Assemblées Générales ou d'autres événements.

Les obligations sont un placement sécurisé qui vous garantit un revenu fixe jusqu'à l'échéance de l'obligation.

Le compte-titres est un placement qui vous permet d'obtenir un rendement avantageux de 7% minimum qui est supérieur à ce que vous obtenez en laissant votre argent sur un compte d'épargne ordinaire.

QUELS SONT LES RISQUES ?

Le compte-titres permet d'investir dans des actifs des entreprises cotées dont les comptes font l'objet d'une certification par des commissaires aux comptes agréés. Ces sociétés ont l'obligation d'informer régulièrement le marché en publiant leurs résultats. Cela réduit le risque quant à la santé financière des sociétés cotées.

Le Conseil Régional de l'Épargne et des Marchés Financiers surveille étroitement les transactions sur la Bourse afin d'éviter des fluctuations importantes à la hausse comme à la baisse qui pourraient déstabiliser le marché.

Depuis sa création, la BRVM reste un marché relativement stable et n'a pas connu les bouleversements vécus ailleurs.

Les analystes de PCM travaillent à sécuriser le patrimoine des investisseurs en effectuant des analyses pointues de chaque titre avant tout investissement.

COMMENT OUVRIR UN COMPTE-TITRES ?

Vous pouvez ouvrir votre compte-titres auprès de PCM à son siège, sis à la tour BIAO au 17^{ème} Etage. A l'ouverture, il vous faudra vous munir d'une photocopie de votre pièce d'identité, d'un justificatif récent de domicile (facture CIE/SODECI à votre nom ou certificat de résidence), deux photos d'identité récentes. Vous remplirez avec l'agent une convention d'ouverture de compte puis vous effectuerez votre premier versement quant vous le souhaitez. Ce versement peut se faire en espèces, par virement ou remise de chèque.

QUI PEUT OUVRIR UN COMPTE-TITRES ?

Toute personne, physique et morale, disposant de ressources et ayant la capacité de continuer d'alimenter le compte par des versements réguliers.

EST-CE QUE JE PEUX AVOIR ACCES A MON INVESTISSEMENT EN CAS DE BESOIN ? ET A QUELLES CONDITIONS ?

En investissant dans un compte-titres, vous pouvez, à tout moment, demander la vente de vos titres. Cependant, il faut bien noter que la disponibilité de vos fonds dépendra des délais d'exécution de la vente sur le marché. Il faut donc compter au moins 72 heures pour que vous disposiez des produits de votre vente qui vous seront remis sous forme de chèque à encaisser auprès de la Banque ou le compte de PCM est domicilié ou d'un virement vers le compte que vous nous aurez indiqué.

COMMENT FAIRE POUR EFFECTUER UN RETRAIT D'ARGENT SUR MON COMPTE-TITRES ?

Lorsque vous souhaitez retirer de l'argent sur votre portefeuille, vous devez en faire la demande auprès de PCM en remplissant le formulaire approprié. Si les fonds sont disponibles, vous pourrez retirer votre chèque dès qu'il sera établi par la comptabilité.

QUELLES SONT LES MODES D'ALIMENTATION DE MON COMPTE ?

Vous pouvez alimenter votre compte, à tout moment, soit par des versements espèces, soit par des virements à l'ordre de PCM ou un chèque à l'ordre de PCM.

COMMENT SUIS-JE INFORME DE L'EVOLUTION DE MON COMPTE-TITRES ?

PCM vous envoie des avis d'opéré à chaque opération effectuée sur votre portefeuille. Vous recevrez également des relevés mensuels de votre compte à vue ainsi que des relevés trimestriels de votre portefeuille. Ces documents vous sont envoyés par courrier postal ou par courrier électronique, si vous en faites la demande.